

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GAP-TALLARD-DURANCE HAUTES-ALPES

DECISION DU PRESIDENT EN DATE DU 7 NOVEMBRE 2023

Nous, Roger DIDIER, président de la Communauté d'Agglomération GAP-TALLARD-DURANCE,

- Vu l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération de délégation de pouvoirs donnée à M. le Président par le Conseil Communautaire du 4 Octobre 2022 ;
- Vu la finalisation et la signature d'un contrat d'objectifs avec la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur dans lequel la Communauté d'Agglomération de Gap-Tallard-Durance s'engage dans une démarche en faveur de la prévention des déchets et du développement de l'économie circulaire ;
- Vu la délibération n° 23-0308 du 23 juin 2023 de la Commission permanente du Conseil régional approuvant les termes du Contrat d'Objectifs ;
- Considérant que la Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance s'est engagée à lancer une étude préalable à l'instauration d'un dispositif de tri à la source des biodéchets incluant une collecte séparée dans le cadre du programme d'actions du contrat d'Objectifs ;
- Considérant que des financements peuvent être sollicités pour ce type d'opération auprès de l'ADEME ainsi qu'auprès de la Région SUD ;

DÉCIDONS

Article 1 : Objet

L'opération vise à la réalisation d'une étude préalable à l'instauration d'un dispositif de tri à la source des biodéchets accompagné d'une collecte séparée de ces derniers sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Gap - Tallard - Durance.

Il s'agit d'une étude complète et exhaustive devant permettre d'évaluer l'opportunité et les modalités de poursuivre le dispositif de tri à la source des biodéchets en incluant une collecte séparée de ces derniers, d'un point de vue technique, économique et organisationnel.

En effet, complémentairement au tri à la source des biodéchets par la pratique du compostage domestique et partagé sur son territoire, la Communauté d'Agglomération réfléchit à la mise en place d'un dispositif de valorisation de ses biodéchets en prévoyant sur son territoire urbain un dispositif pertinent et efficient de collecte séparée de ces derniers.

Article 2 : Coût

Sur ce principe d'étude visant à représenter une aide à la décision qui apportera aux élus une assistance et un appui à la réalisation de leur projet portant sur les biodéchets, le coût total de l'étude est estimé à 27 000 HT.

Article 3 : Financement

Afin de réaliser cette opération, des financements sont sollicités auprès de l'ADEME, de la Région SUD, selon le plan de financement qui se décline ainsi :

	Montant HT	Taux
ADEME	8 100,00 €	30,00 %
RÉGION	13 500,00 €	50,00 %
AUTOFINANCEMENT	5 400,00 €	20,00 %
TOTAL	27 000,00 € HT	100,00 %

Article 4 : Modalités


La Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance s'engage à respecter les modalités d'attribution fixées par les règlements administratifs et financiers de l'ADEME et de la Région SUD.


Article 5 : Exécution

Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Directeur Général des Services Techniques sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision, dont ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet des Hautes-Alpes.

FAIT ET ARRÊTÉ à Gap, le 7 novembre 2023

Le Président


Roger DIDIER



Transmis en Préfecture le : 8 novembre 2023

Publié ou notifié le : 8 novembre 2023

Bordereau d'acquiescement de transaction

Collectivité : CA GAP (05)
Utilisateur : ACTES AGGLO

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	D2023_11_81
Objet :	Décision Etude Biodéchets
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2023-11-07 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Actes individuels
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.5 - Subventions
Identifiant unique :	005-200067825-20231107-D2023_11_81-AI
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 005-200067825-20231107-D2023_11_81-AI-1-1_0.xml	text/xml	849 o
Document principal (Acte individuel) Nom original : D_3489.pdf Nom métier : 99_AI-005-200067825-20231107-D2023_11_81-AI-1-1_1.pdf	application/pdf	58.7 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	8 novembre 2023 à 16h50min22s	Dépôt initial
En attente de transmission	8 novembre 2023 à 16h50min22s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	8 novembre 2023 à 16h50min23s	Transmis au MI
Acquiescement reçu	8 novembre 2023 à 16h50min28s	Reçu par le MI le 2023-11-08

